

ORGELET JUDO

La reprise de notre pratique sportive a été autorisée par le Ministère des Sports et par notre fédération.

L'ouverture du dojo a été autorisée par la ville d'Orgelet gestionnaire de la Salle Polyvalente.

Accueil par l'enseignante qui aura en charge de faire respecter le protocole sanitaire et de désinfecter autant que nécessaire les poignées de portes et les objets utilisés (tables, stylos, matériel utilisé pendant les cours...)

Tenue d'un cahier de présence des pratiquants et des bénévoles qui pourra être mis à disposition des services sanitaires.

PROTOCOLE SANITAIRE à RESPECTER LORS DES COURS D'ORGELET JUDO

-Les judokas arriveront déjà en tenue (pas de vestiaire pour se changer).

-Le port du masque est obligatoire à partir de 6 ans, pour toute phase n'étant pas spécifiquement considérée comme un temps de pratique : circulation dans la salle polyvalente et le dojo, périodes d'observation en dehors ou sur le tatami, séquences théoriques, etc. Lors des phases de regroupements statiques (salut général, temps d'explication, etc...), les pratiquants devront porter le masque.

- Le travail en binôme constitué pour toute la durée de la séance sera privilégié (= même partenaire pendant toute la séance).

- Désinfection des mains par gel hydro-alcoolique (fournit par le club) à l'entrée du dojo. Ainsi qu'à chaque fois que cela sera nécessaire. Par exemple chez les petits en général 2 fois minimum pendant le cours lorsque le professeur autorise de s'hydrater,...

- Les effets personnels seront posés sur ou sous le banc qui se trouve dans le dojo, en respectant un espace suffisant les uns des autres (prévoir un sac pour ranger les affaires).

- Chaque licencié devra avoir sa gourde (marquée au nom prénom du judoka) et son kit sanitaire avec mouchoirs et masque.

- Respect des règles communes d'hygiène : être le plus propre possible sur soi, ongles coupés et un judogi propre.

- Respect des gestes barrières en toussant ou en éternuant dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique, en se saluant sans se serrer la main et sans embrassade, en se lavant les mains régulièrement, en proscrivant tout échange de matériel personnel : habits, gourdes...

ATTENTION:

- TOUTE PERSONNE RESSANTANT DES SYMPTÔMES (fièvres, toux, essoufflements, maux de ventre) NE DOIT PAS VENIR AU DOJO.

- TOUTE PERSONNE "CAS CONTACT" DOIT RESTER CHEZ ELLE JUSQU'A CE QU'ELLE AIT LES RESULTATS DE SES TESTS.

Nous vous remercions de votre compréhension et comptons sur votre civisme pour que cette reprise se passe le mieux possible.

Fait à Orgelet, le 15 mai 2021.

Les membres du bureau d'Orgelet Judo et l'enseignante.